

Propositions pour la loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Investir

dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Dynamiser

les territoires par la recherche et la formation

Faire confiance

aux universités

La recherche : les chiffres-clés

Quelle est la place des universités dans la recherche en France ?
Nos entreprises sont-elles compétitives en budget consacré à la R&D ?
Comment notre pays se situe-t-il parmi les pays équivalents ?



Comment se répartit la dépense intérieure de la recherche publique ?

D'abord **les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, qui **représentent 43 % de la dépense intérieure** pour un montant de 7,8 milliards d'euros. Ensuite les organismes de recherche (EPST) qui en réalisent 30%, dont 17 % pour le CNRS, 5% pour l'Inra et 5% pour l'Inserm. Enfin les 12 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), représentent 21 % de la recherche publique, essentiellement pour le CEA civil (14%).



Quelle est la place des entreprises dans la R&D ?

La part des entreprises s'élève à 56 %, très inférieure au Japon (78.1 %), à la Corée du Sud (75.4 %), à l'Allemagne (65.2 %) et aux Etats-Unis (62.3 %).



Comment se situe la France en matière de % du PIB consacré à la R&D ?

Avec 2,27 % du PIB consacré à la recherche intérieure, la France est en deçà de l'objectif de 3 % fixé par l'UE dans le cadre de la stratégie Europe 2020 mais aussi de son propre objectif dans le cadre de la stratégie nationale de la recherche (SNR).

Elle est à la 5^{ème} et avant-dernière place parmi les 6 pays de l'OCDE les plus importants en termes de volume de recherche derrière :

- la Corée du Sud (4,3 %),
- le Japon (3,3 %),
- l'Allemagne (2,9 %)
- les États-Unis (2,8 %),

Elle devance cependant le Royaume-Uni (1,7 %), l'Italie et l'Espagne. Au sein de l'Europe, ce sont des pays de taille économique moyenne qui consacrent la part la plus importante de leur PIB à la R&D, notamment la Suède (3,3 %) et la Finlande (2,9 %).



Les défis de la société française sont ceux de l'université

Tous les pays développés et les pays émergents misent sur la recherche et l'innovation en soutenant fortement leurs universités. La loi de programmation pluriannuelle de la recherche marquera-t-elle de ce point de vue une rupture ? C'est ce que nous espérons pour notre pays, nos territoires, nos chercheurs et nos étudiants.

Les propositions que nous présentons dans ce document cherchent-elles à défendre une chapelle, ou encore la recherche contre un autre secteur de la société ?

Non, clairement non ! Nous pensons résolument qu'enseignement supérieur et recherche ne sont pas un investissement comme un autre : c'est ce que nous a montré la Corée du Sud en une dizaine d'années, passant du statut de nation très pauvre à celui de pays prospère, grâce à un investissement massif dans ce secteur.

C'est en effet une cause d'intérêt général que nous défendons, pleinement conscients de notre responsabilité dans une société de l'innovation permanente.

Premier opérateur public de recherche, nos établissements sont au cœur des territoires, jouant un rôle d'inclusion sociale essentiel par la diversité de leurs étudiants. Leurs poids économique et immobilier, font d'elles des acteurs majeurs, notamment en matière de développement durable.

Nos chercheurs ont pris à bras-le-corps les enjeux sociétaux, par exemple climatiques



se placer à la pointe de l'innovation, grâce à cette recherche menée dans nos laboratoires.

La société française toute entière doit prendre conscience qu'il faut pour cela investir dans la jeunesse qu'incarnent nos étudiants, nos futurs docteurs, nos chercheurs.

Cœur du système de recherche français, nos universités sont prêtes à relever ce défi avec l'ensemble de leurs partenaires.

La recherche que nous défendons, pleinement conscients de notre responsabilité dans une société de l'innovation permanente, est une cause d'intérêt général.

Par ailleurs, depuis des années, malgré les progrès de la loi de 2007, l'autonomie, et donc la capacité de prendre des initiatives, a été freinée par une complexification parfois ubuesque.

pour être à la pointe de l'innovation. Sur tous les sujets qui concernent nos citoyens, grâce au progrès des connaissances, elles et ils travaillent à apporter des réponses dans tous les domaines dont par exemple la santé, le numérique, l'alimentation, mais aussi les mobilités ou encore les nouveaux matériaux.

Nos universités jouent et joueront donc un rôle essentiel pour une croissance plus durable et la création de nouveaux emplois. Il est dans l'intérêt des entreprises françaises de comprendre, à l'instar de leurs homologues étrangères, que dans la compétition mondiale elles peuvent

C'est pourquoi la Conférence des présidents d'université ne se contente pas de demander des financements à la hauteur des défis, mais souhaite une remise à plat d'une organisation parfois obsolète et souvent complexe.

À l'occasion de la publication de ce manifeste, nous entendons convaincre l'opinion publique, les élus, le monde socio-économique que miser sur l'université c'est miser sur la réussite du pays.

Gilles Roussel,

Président de la Conférence des présidents d'université

LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE

Annoncée par le Premier ministre Édouard Philippe en janvier 2019, elle devrait être débattue par les parlementaires en 2020 et entrer en application en 2021. Les débats préparatoires sont organisés autour de 3 thèmes :

- La recherche sur projet et l'articulation entre financement compétitif et financement récurrent des laboratoires ;
- L'attractivité des emplois et des carrières scientifiques ;
- L'innovation et la recherche partenariale.

Miser sur l'université et la diversité de ses talents

Premier lieu de formation supérieure en France, les universités sont le miroir de la société française dans toute sa diversité. Ce rôle majeur doit non seulement être reconnu mais utilisé par les pouvoirs publics, comme un outil puissant de cohésion sociale territoriale.

À SAVOIR

L'université est le lieu de la diversité, à l'image de la société française.

- un fort taux de boursiers (38%), y compris en master.
- une palette de formations incomparable avec toutes les disciplines du bac+2, au bac +8 et la formation continue.
- des étudiants venant du monde entier

LES CHIFFRES À RETENIR

74 universités.

1 600 000 étudiants inscrits à l'université.

370 400 diplômes délivrés en formation initiale en 2016.

91 000 diplômes délivrés en formation continue.

56 % d'étudiantes.

Étudiants étrangers :
71 % des étudiants étrangers sont inscrits à l'université. La France est ainsi le 4^{ème} pays d'accueil dans le monde, et le 1^{er} des pays non anglophones pour l'accueil des étudiants étrangers.



Nos constats

Le dynamisme d'un pays, sa cohésion, la bonne santé d'une économie, une vision durable de la prospérité doivent s'appuyer sur sa jeunesse. C'est elle qui bouscule les lignes, remet en cause les certitudes et sera en charge, à tous les niveaux, de l'avenir de notre pays.

La recherche qui irrigue nos formations contribue à dessiner notre futur par ses incessants sauts, ses « petites » et ses « grandes » découvertes : elle modifie en profondeur notre rapport au monde.

Parce qu'une grande partie des emplois de demain sera issue de ces avancées, notre rôle est essentiel dans la formation des étudiants. Dans une économie qui a et aura de plus en plus besoin d'emplois qualifiés, nos fortes exigences académiques ne se confondent pas avec un malthusianisme d'un autre temps.

Par le transfert de connaissances directement issues de ces recherches de pointe, par l'apprentissage de l'esprit critique, de la rigueur, les universités forment et préparent ainsi, une part essentielle de la jeunesse de notre pays à un monde dans lequel les métiers évoluent sans cesse.

C'est pour ces raisons qu'il ne peut exister d'enseignement supérieur sans recherche, de recherche sans enseignement, ou d'innovation sans recherche.

Le vivier des talents de demain est là, dans nos universités, pour la recherche mais aussi pour pourvoir les emplois de tous les techniciens et cadres dont la Nation a et aura besoin.

Loin de tout formatage, notre responsabilité éducative est donc essentielle : tout faire pour que ce potentiel s'exprime dans sa diversité novatrice, sous le triple sceau de l'exigence, de la rigueur et de l'esprit critique.

Pas d'enseignement supérieur sans recherche, pas de recherche sans enseignement, pas d'innovation sans recherche.

Du bac au doctorat, avec nos IUT, nos licences et licences pros, en passant par le haut niveau d'excellence de nos masters, l'enseignement universitaire connecté en permanence à la science fait de nos étudiants des acteurs de l'innovation.

Cela suppose un investissement de la Nation à hauteur de l'enjeu et pour se hisser au niveau des autres pays comparables.

La question à laquelle la loi de programmation de la recherche devra répondre

- Peut-on continuer avec la différence de financement entre les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur post-bac sans mettre en péril la recherche ?

Les universités, 1^{er} opérateur de la recherche

Le retentissement des classements internationaux dans le débat public français, comme celui de Shanghai, le montre : les étudiants et les chercheurs du monde entier ont les yeux tournés vers les universités. Parce qu'elles sont le cœur de ses performances, notre pays doit miser résolument sur sa première force de recherche, l'université.



L'université, premier opérateur de formation supérieure et premier opérateur de recherche.

Nos constats

Partout dans le monde, la force des universités réside dans le lien étroit entre la formation, la recherche et le transfert. Premier opérateur de formation supérieure, l'université est naturellement le premier opérateur de recherche en France. Nos écoles doctorales s'appuient ainsi sur un vivier considérable d'étudiants en master (plus de 500 000 !) mais aussi d'étudiants venant du monde entier ou encore des écoles.

Quels que soient les statuts des chercheurs ou des institutions, ce sont dans nos campus et laboratoires que naissent les recherches de pointe, appuyés sur nos milliers de doctorants. Déjà principaux employeurs de la recherche publique, nos établissements y accueillent tous nos partenaires des organismes de recherche pour travailler aux découvertes de demain.

Nos campus sont le terreau de rencontres entre étudiants et chercheurs de disciplines différentes, gage des innovations les plus prometteuses. Que serait la recherche en Intelligence artificielle sans la collaboration de disciplines souvent éloignées ?

Que deviendrait une recherche coupée des étudiants, pas seulement en master ?

Parce que la recherche se fait à 90% au sein des universités, il est de notre responsabilité de proposer, outre un effort financier de la Nation à la hauteur des enjeux, une profonde réorganisation du système dont elles sont le cœur. Avec le soutien des organismes de recherche, nos universités doivent faire la course en tête.

4 questions auxquelles la loi de programmation de la recherche devra répondre

- Comment repenser les interactions des universités avec les organismes (EPST et EPIC) ?
- Comment faire converger audacieusement nos politiques de ressources humaines et de mobilité ?
- Comment faire de la gestion de proximité en l'affranchissant de ses pesanteurs ?
- Comment simplifier la gestion des laboratoires en harmonisant les règles trop complexes ?

Ce que nous proposons

Avec nos partenaires des organismes de recherche, il s'agit de franchir un nouveau cap dans la cohérence du système autour d'une réelle gestion de proximité :

- **En coordonnant au niveau de chaque site les recrutements des personnels entre EPST et universités**, pour attirer et fidéliser les meilleurs scientifiques dans les universités.
- **En optimisant la gestion des personnels de soutien à la recherche** et des fonctions support trop souvent redondantes, en les mutualisant.

À SAVOIR

À l'inverse de tous les pays comparables, la France continue de considérer qu'un enseignant-chercheur consacre 50% de son temps à l'enseignement et 50% à la recherche, diminuant ainsi artificiellement leur poids dans la recherche.

LES CHIFFRES À RETENIR

Les universités représentent 33% du budget de la recherche publique soit 7.5 MdE.

55% des personnels (près de 61 000 chercheurs).

3 000 laboratoires, dont 1 000 unités mixtes de recherche (UMR).

Plus de 90% de la recherche des organismes localisée dans ces UMR au sein des campus.

74 000 doctorants dans 265 écoles doctorales. Plus de 14 000 doctorats délivrés par an.

41 % de docteurs étrangers, 3^{ème} pays d'accueil derrière les États-Unis et le Royaume-Uni devant l'Australie et l'Allemagne.

Investir 1 Milliard d'€ par an pour faire la course en tête

Conscients des enjeux en termes de croissance et de prospérité, tous les pays développés et émergents ont engagé une course pour investir dans la recherche. Alors que l'Allemagne entend faire passer la fraction de son PIB consacrée à la recherche de 2,9 % à 3,5 %, que les USA sont à 2,79%, la Corée et Israël à 4,2% et que la Chine est passée de 0,9% à 2,1% en 15 ans, nous stagnons globalement à 2,29%, dont 0,79% pour la recherche publique, loin de l'objectif de 3%. La science ne doit plus être considérée comme une dépense mais comme un investissement si notre pays veut maintenir son rang.

À SAVOIR

Accueillant laboratoires et chercheurs, les universités supportent l'essentiel des coûts de la recherche, entre 30 % à 60 % du coût total des opérations.

Ces frais liés à l'activité des laboratoires augmentent de façon exponentielle, d'autant que **les enjeux du développement durable imposent de rendre les locaux et les équipements performants au plan énergétique.**



Nos constats

Face à cette compétition scientifique mondiale de plus en plus forte, la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche ne peut être le simple rattrapage d'un retard que personne ne conteste, ou encore un simple toilettage de l'organisation actuelle de la recherche en France.

Si un effort financier significatif n'est pas engagé, que nous évaluons à un accroissement d'1 milliard d'€ par an pendant 5 ans, notre pays, 6^{ème} puissance économique et désormais 8^{ème} puissance scientifique, risque un décrochage majeur.

Car la recherche fondamentale comporte par nature une part d'imprévisibilité : le renforcement des crédits de base des laboratoires est indispensable pour garantir ce temps long de la science et attirer les meilleurs chercheurs.

Tous doivent pouvoir conduire leurs projets sereinement : se focaliser sur un sujet entièrement nouveau ou un sujet émergent, approfondir un sujet déjà connu ou bien encore répondre à une demande spécifique. Comprendre cette diversité d'approches permettra de redonner leur juste place aux financements sur projets.

Les taux de sélection aux appels à projets ANR sont de 15 % pour un budget de 673,5 M€ (contre 30 % et 2 milliards d'€ pour la DFG en Allemagne). Ceci a pour les chercheurs des effets délétères (découragement, rejets des projets les plus novateurs, considérés comme trop risqués). De plus, les coûts supplémentaires, liés à ces projets et supportés par les universités, ne sont pas pris en compte à leur juste niveau.

Le renforcement des crédits de base des laboratoires est nécessaire pour garantir le temps long de la science.

2 questions auxquelles la loi de programmation de la recherche devra répondre

- Comment faire de l'enseignement supérieur et la recherche un investissement majeur de la Nation ?
- Face à un paysage de la recherche et de l'innovation émiété, comment assurer la cohérence des dispositifs ?

Ce que nous proposons

- **Augmenter le budget de plus d'1 milliard d'€ par an** afin de passer de 0,79% à 1 % du PIB pour la recherche publique.
- **Créer à partir de l'ANR une seule grande agence de financement de la recherche**, en portant ses moyens à au moins 1 Md€ et en diminuant la complexité bureaucratique.

LES CHIFFRES À RETENIR

Ratio personnel de soutien par chercheur.

Dans les universités, il est de 0,48, très loin des standards français et internationaux. Dans les organismes de recherche il est de 0,85 mais recule depuis 2011.

Standards internationaux des frais de gestion : a minima, de 25% et jusqu'à 60%. En France, ils sont pour le PIA de 4% et de 20% pour l'ANR.

Autonomie : franchir une nouvelle étape

L'autonomie des établissements prévue par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités de 2007 (LRU) a débouché sur des changements majeurs : des nouveaux outils ont été élaborés, de nouvelles compétences se sont développées. Ce pas en avant considérable est cependant freiné par de multiples entraves : il est temps aujourd'hui de franchir une nouvelle étape en faisant confiance aux universités.



Nos constats

Si la dynamique de transformation des universités est réelle, elle rencontre encore de nombreux obstacles. Au regard des comparaisons internationales, les universités françaises ne sont pas réellement autonomes, particulièrement sur la question clé du recrutement de leurs personnels.

Oser la confiance en modernisant les procédures à tous niveaux.

La multiplication des statuts, des tutelles et des règles est aujourd'hui un obstacle qui perturbe quotidiennement le travail de nos chercheurs. Ils attendent de la réactivité, gage d'efficacité, à partir d'une évaluation moins redondante et renouvelée. Comme dans tous les secteurs de la société, la mise en place d'une gestion de proximité, plus humaine, est une condition de l'efficacité. Il faut donc oser cette confiance en modernisant nos procédures à tous niveaux.

Cette souplesse nécessaire n'est rien moins que l'autonomie pratiquée par les universités du monde entier. Elle permet de prendre en compte l'individu, qu'il soit personnel de soutien, doctorant, jeune chercheur ou chercheur confirmé, dans toutes les dimensions de son travail.

Pour rivaliser avec les pays les plus avancés, la France doit résolument s'appuyer sur le cœur de notre système d'enseignement supérieur et de recherche

français, en faisant confiance aux universités et en libérant leur droit à l'initiative.

Plus d'autonomie, c'est une stratégie de recherche et d'innovation davantage en phase avec les caractéristiques de chaque établissement et de leur environnement.

2 questions auxquelles la loi de programmation de la recherche devra répondre

- Comment converger avec les standards internationaux, notamment européens, d'autonomie des universités ?
- Comment favoriser autonomie et responsabilité en réduisant massivement des textes réglementaires qui corsètent les initiatives des établissements ?

Ce que nous proposons

- **Refonder la contractualisation avec l'État**, avec la participation des organismes de recherche, à partir d'une évaluation renouvelée.
- **Confier aux universités la coordination de la recherche en région.**
- **Reconnaître à toutes les universités le droit à l'expérimentation**

À SAVOIR

L'Association européenne des universités (EUA) a évalué en 2017 l'autonomie des universités à l'aide de 4 critères : organisation, finances, gestion des ressources humaines, autonomie académique.

La France est en 27^{ème} position (sur 33 pays étudiés) pour l'autonomie sur les recrutements, 25^{ème} sur l'autonomie financière, 20^{ème} sur l'autonomie organisationnelle et 27^{ème} sur l'autonomie académique.

LES DATES À RETENIR

Depuis 50 ans, 6 lois ont touché directement l'organisation des universités :

- **La loi « Edgar Faure »** en 1968,
- **La loi « Savary »** de 1984,
- **La loi de programmation de la recherche** de 2006,
- **La loi LRU** de 2007,
- **La loi « Fioraso »** de 2013,
- **La loi ORE** de 2018.

Un défi partagé pour dynamiser les territoires

Avec 1 600 000 étudiants présents sur tout le territoire, près de 150 000 personnels, ou encore le tiers des bâtiments publics, les universités, par leur poids économique, jouent un rôle essentiel dans les dynamiques locales. La recherche menée sur nos campus dessine peu à peu de nouvelles activités, à partir desquelles émergent, autour de l'innovation, les évolutions des métiers actuels et la création d'emplois nouveaux nécessitant le développement d'une formation tout au long de la vie ouverte à tous.

À SAVOIR

Avec 18 millions de m² de parc immobilier public, **les universités représentent à elles seules 1/3 des bâtiments publics français**, auxquels il faut ajouter leurs 38 musées et collections muséales, et leurs 870 œuvres d'art présentes sur les campus, dans le cadre du 1% artistique.

Le défi de la rénovation énergétique de cet immense patrimoine immobilier fait de nos établissements des acteurs majeurs du développement durable.

LES CHIFFRES À RETENIR

108 000 étudiants obtiennent un master chaque année, 48 000 leur DUT et 49 000 une licence professionnelle. Leurs taux d'insertion professionnelle varient de 91% à 94%.

Avec près de 500 000 étudiants boursiers, les universités jouent un rôle d'inclusion sociale essentiel. Elles accueillent également 9 étudiants en situation de handicap sur 10.

3 576 étudiants ont un statut d'étudiant-entrepreneur.

Nos constats

L'impact d'une université sur le territoire est multiple. Les dépenses des étudiants et personnels changent le visage des villes, à l'exemple de l'immobilier. La présence d'étudiants étrangers est un atout exceptionnel pour tisser des liens durables avec d'autres pays et construire des « diasporas ».

Grâce à des programmes dédiés, leur « fibre entrepreneuriale » se révèle au plus grand bénéfice des bassins d'emplois locaux. Leur remarquable insertion professionnelle a un effet « premium », grâce à une augmentation de revenus durant toute la durée d'une carrière.

L'impact d'une université sur le territoire est multiple.

Le budget d'une université (jusqu'à 1,5 milliard d'€ pour les plus importantes) génère de son côté des retombées économiques qui, selon les plus récentes études de chercheurs, représentent jusqu'à 3,7% de PIB d'une région. Par exemple, les échanges scientifiques (organisation de colloques, conférences, congrès) ont un impact important en matière de « tourisme » (hôtels, restauration).

Surtout, la création d'entreprises issues de la recherche et l'augmentation du niveau de qualification des salariés a un rôle structurant pour les territoires. Et chaque emploi dans nos établissements apporterait entre 2 et 3 emplois dans l'environnement local.

Quant au développement de la recherche et du transfert, il implique la création de nouveaux emplois, tant en nombre qu'en qualité. Qui imaginait il y a encore quelques années ces métiers autour de l'intelligence artificielle ou encore du développement durable ? Et demain sur la sécurité alimentaire, les nouvelles mobilités, les nouveaux matériaux ?



Enfin les décisions d'implantation des entreprises sont largement influencées par la présence de laboratoires de recherche, de structures de valorisation.

C'est donc bien un défi partagé à relever entre universités et territoires pour renforcer une recherche de pointe, compétitive internationalement.

2 questions auxquelles la loi de programmation de la recherche devra répondre

- Comment mieux reconnaître la contribution des universités dans les politiques publiques ciblées vers les entreprises et les collectivités (territoires d'industrie, contrats de filières...)?
- Comment faciliter par des incitations fiscales l'installation d'entreprises dans les universités, par exemple avec la création de zones franches ?

Ce que nous proposons

- **Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat**, en amplifiant la démarche initiée avec les projets PEPITE.
- **Encourager et accompagner l'innovation sociale** par le développement des recherches partenariales avec les collectivités, associations et groupes organisés.

Innovation : mieux coordonner les politiques

Partout dans le monde, les dynamiques d'innovation les plus marquantes sont d'abord liées à l'existence d'universités puissantes dans des écosystèmes favorables. Ce n'est pas un hasard puisque la production de nouvelles connaissances, et leur transfert, débouchent sur la création d'emplois, directs et indirects. Mais la R&D des entreprises, insuffisante, doit se tourner davantage vers nos laboratoires et nos chercheurs.



Nos constats

Par leur soutien, les collectivités locales ont compris l'apport décisif du lien enseignement supérieur-recherche-innovation-développement économique.

L'enjeu de la maîtrise des « retombées » de la recherche scientifique s'étend d'ailleurs bien au-delà de l'innovation technologique, un concept large et ouvert qui s'étend à toute l'innovation sociale.

La faiblesse des interactions entre la R&D privée et la recherche publique fragilise l'objectif de 3% du PIB.

Le développement de compétences de nature scientifique et technologique favorise la création et la diffusion de connaissances au sein des entreprises localisées sur le territoire et ce faisant augmentent sa capacité d'attraction.

Nos campus sont de plus en plus le lieu des rencontres entre le monde académique, les étudiants et les entreprises, avec la mise en place dans la diversité de ses composantes, d'un environnement propice à l'innovation.

Ce sont ces réseaux de personnes qui entraînent la création d'écosystèmes de recherche.

Cet échange durable engendre un impact économique mais qui est freiné par l'émiettement des structures publiques, les dispositifs prenant souvent le pas sur la nécessaire réactivité.

De plus, la faible implication des financements privés dans le budget des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (autour de 4 à 5 %) est un handicap, comparé avec l'intensité de la R & D contractuelle en Allemagne (12 %).

Cette faiblesse française en matière de R&D privée fragilise l'objectif de 3% du PIB, malgré un dispositif du crédit d'impôt recherche parmi les plus favorables au monde. Or, ce qui est décisif, c'est l'ampleur, la profondeur et la continuité des interactions à tous les niveaux entre les entreprises et les chercheurs universitaires issus de différentes disciplines.

C'est pourquoi l'embauche de docteurs apparaît comme une condition essentielle pour le transfert des connaissances créées par la recherche, à l'image de l'Allemagne ou de la Corée du Sud.

2 questions auxquelles la loi de programmation de la recherche devra répondre

- Comment mieux orienter la dépense fiscale que représente le CIR (plus de 6,3 Md€ aujourd'hui) ?
- Comment faciliter le pilotage de la chaîne contractualisation-transfert pour un même site ?

Ce que nous proposons

- **Simplifier la contractualisation** en imposant la notion de mandataire unique avec une politique claire entre toutes les tutelles.
- **Augmenter le nombre de thèses CIFRE pour les PME et les collectivités territoriales**, avec une hausse du financement du MESRI.
- **Simplifier les prises de participation de nos établissements** dans les entreprises, notamment dans des start-up à fort potentiel.

À SAVOIR

Un euro investi dans la recherche rapporte environ 4 euros selon toutes les études internationales. Cela prend en compte les activités de licence, de consulting, de recherche contractuelle et collaborative, de créations d'entreprises, de parcs de recherche et d'innovation, de formation continue et les contributions non rémunérées des personnels.

LES CHIFFRES À RETENIR

- **10 777 projets innovants** détectés et analysés par nos 13 Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT).
- **2 600 brevets déposés, 370 start-up créées** avec près de 1360 emplois.
- **1 433 thèses en entreprises** (CIFRE), soit 10 % des doctorants bénéficiant d'un financement de thèse en France. Ils sont à 2/3 dans des PME.
- **Plus de 90 % des docteurs sont en emploi**, 16 % travaillent dans la R&D en entreprise et 35 % en dehors du secteur académique et de la recherche.

Un plan pluriannuel sur l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques

Attachée aux valeurs d'un service public national de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU défend le statut de fonctionnaire d'État pour les personnels qui exercent des missions permanentes dans les établissements. Il est nécessaire de repenser l'ensemble du processus de recrutement et de rémunération des enseignants-chercheurs de façon à converger avec les standards internationaux et notamment européens.

À SAVOIR

Les rémunérations des universitaires, comparées aux catégories équivalentes de la fonction publique sont largement inférieures.

Alors que le salaire net moyen global de la catégorie A+ est de 4 384 € (pour les hommes), celui des universitaires est de 3815 €.

Ce décrochage est encore plus important si on le compare avec les corps ENA dont le salaire net global moyen de 6 451 € avec une part des primes de 38,7 %.

Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le salaire du chercheur français est inférieur de 35% en début de carrière et de 15% en fin de carrière.

Le salaire de base d'un jeune maître de conférence, minimum bac +8 s'échelonne de 1756 € net (1^{er} échelon) à 2397 € net (3^{ème} échelon). S'y ajoute une prime de recherche et d'enseignement supérieur de 100 €.



Nos constats

Détenteurs du plus haut diplôme, le doctorat, les chercheurs/enseignants-chercheurs sont les grands perdants des évolutions des régimes indemnitaires de la fonction publique. Leurs rémunérations, notamment celles du début de carrière, sont inférieures au niveau européen. Ceci fait peser le risque d'un assèchement massif du vivier de doctorants, faute de perspectives professionnelles positives.

Une recherche d'excellence nécessite des flux de recrutement suffisants et diversifiés.

La même difficulté pèse sur l'attractivité des recrutements des personnels administratifs et techniques à l'université. L'indispensable montée en compétences sur les fonctions support et l'encadrement de haut niveau est freinée. Or ce renforcement doit permettre à nos chercheurs de se consacrer pleinement à la recherche et à l'enseignement.

Outre des carrières attractives, une recherche d'excellence nécessite des flux de recrutement suffisants et diversifiés.

Il faut pour cela trouver un nouvel équilibre entre politique européenne, politique nationale et politique des universités, entre statut de la fonction publique et bonnes pratiques des établissements.

La comptabilisation annuelle des activités des enseignants-chercheurs est de plus en plus en décalage avec les nouvelles pratiques, qu'elles soient pédagogiques, scientifiques ou de relations avec le monde de l'entreprise.

Il faut des processus de recrutement justes et efficaces prenant réellement en compte les profils. Cela implique de revoir des modalités qui aujourd'hui ne peuvent satisfaire personne pour mieux prendre en compte la dimension enseignement et innovation.

2 questions auxquelles la loi de programmation de la recherche devra répondre

- Peut-on laisser l'écart des rémunérations se creuser entre nos chercheurs et les autres catégories équivalentes de la fonction publique ou avec les autres pays européens diminuant l'attractivité des métiers de la recherche ?
- Peut-on continuer à faire payer par les établissements des décisions prises par l'État sans compensations suffisantes ?

Ce que nous proposons

- **Revaloriser toutes les rémunérations**, en particulier celles de début de carrière pour les titulaires et celles des contrats doctoraux et ATER.
- **Repenser les processus de recrutement des enseignants-chercheurs pour converger vers les standards internationaux.**

Les propositions de la CPU

Parce que les connaissances scientifiques sont une composante à part entière de la réflexion politique, il faut créer une instance scientifique, rattachée au président de la République. Son rôle sera de renforcer la capacité d'expertise stratégique des pouvoirs publics, et la rendre plus efficiente.

FINANCER ET CLARIFIER

- **Augmenter le budget de plus d'1 milliard d'€ par an** afin de passer de 0,79% à 1 % du PIB pour la recherche publique.
- **Créer à partir de l'ANR une seule grande agence de financement de la recherche**, en portant ses moyens à au moins 1 Md€,
- **Revaloriser toutes les rémunérations**, en particulier celles de début de carrière pour les titulaires et celles des doctorants et ATER.

SIMPLIFIER ET PRIORISER

- **Refonder la contractualisation avec l'État**, à partir d'une évaluation rénovée et en y associant fortement les organismes de recherche.
- **Confier aux universités la coordination de la recherche** en région.
- **Coordonner au niveau de chaque site les recrutements des personnels** entre EPST et universités.
- **Justifier, à la création de tout nouveau dispositif, sa plus-value** par rapport aux programmes déjà existants notamment au niveau européen.

ENCOURAGER LES INITIATIVES

- **Reconnaître à toutes les universités le droit à l'expérimentation** en élargissant le périmètre d'application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 actuellement circonscrit aux établissements nouveaux issus de fusions ou de regroupements.

VALORISER ET INNOVER

- **Réformer le CIR afin qu'il incite à plus de liens entre les entreprises et les organismes publics de recherche.**
- **Simplifier la valorisation des produits de la recherche en imposant la notion de mandataire unique** avec une politique claire entre toutes les tutelles.
- **Augmenter le nombre de thèses CIFRE** pour les PME, en augmentant le financement du MESRI.
- **Simplifier les prises de participation** de nos établissements dans les entreprises, notamment dans des start-up à fort potentiel.
- **Encourager et accompagner l'innovation sociale** par le développement des recherches partenariales avec les collectivités, associations et groupes organisés.
- **Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat**, en amplifiant la démarche initiée avec les projets PEPITE.

REPENSER LE RECRUTEMENT

- **Repenser l'ensemble du processus de recrutement** des enseignants-chercheurs de façon à converger avec les standards internationaux et notamment européens.
- **Donner aux universités la maîtrise de leurs recrutements**, en modernisant les procédures et en supprimant le préalable de la qualification.
- **Assouplir le cadre des missions** des enseignants-chercheurs et revoir la comptabilisation de leurs activités.
- **Réfléchir à un seul statut allant de l'enseignant au chercheur.**
- **Permettre aux expérimentations de la tenure track**, d'aller jusqu'à un processus spécifique de titularisation.
- **Donner la possibilité aux universités d'expérimenter le contrat de chantier.**